



Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertillystrego.com



UTI EST FRANCILIEN C.F.D.T.
Syndicat Professionnel

Siège social : Bourse du Travail
1 Place de la Libération
93016 BOBIGNY CEDEX

SIRET : 848.776.175.00012 - NAF : 9420Z

Comptes Combinés

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

Baker Tilly SOFIDEEC SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
SAS au capital de 1.512.190 euros - R.C.S. Paris B 652 059 213 Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables - Conseil de la Région Paris / Ile de France.



Bureau Paris
16 rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

strego.paris@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

**ATTESTATION DE PRESENTATION
DES COMPTES COMBINÉS**

Dans le cadre de la mission de Présentation des **comptes combinés** de l'**UTI EST FRANCILIEN** pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

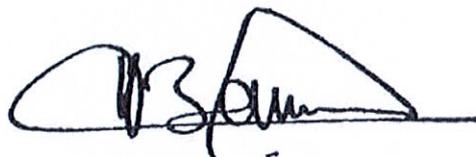
À la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes combinés.

Les comptes combinés ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	272.347 €
- Total des produits d'exploitation	262.864 €
- Résultat de l'exercice (Excédent)	37.479 €

Fait à Paris, le 12 avril 2021

Pour Baker Tilly SOFIDEEC



Cyrille BAUD
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé

États financiers

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	83 109	78 082	5 027	5 109
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	679	679	0	-
Autres immobilisations corporelles	82 430	77 403	5 027	5 109
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	500	0	500	500
Participations et Créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	500		500	500
Autres immobilisations financières				
Total I	83 609	78 082	5 527	5 609
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	6 597	-	6 597	
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				4 061
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	57	-	57	762
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	9 445	-	9 445	98 319
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	242 636	-	242 636	102 963
Charges constatées d'avance	8 085		8 085	14 593
Total III	266 820	-	266 820	220 698
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	350 429	78 082	272 347	226 307

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		70 697
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	48 256	
Report à nouveau	120 096	100 765
Excédent ou déficit de l'exercice	37 479	-3 110
Situation nette (sous total)	205 831	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	205 831	168 352
Compte de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
Total III	0	
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	26 429	28 762
Total IV	26 429	28 762
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	18 622	14 143
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	15 565	14 640
Autres dettes	3 400	410
Produits constatés d'avance	2 500	0
Total V	40 087	29 193
Ecarts de conversion Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)	272 347	226 307

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	5 170	9 172
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	13 347	33 036
dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	111 162	
Subventions		220 062
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 000	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	120 696	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 972	12 486
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 517	
Autres produits (hors cotisations)		4 724
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	262 864	279 480
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	18 290	7 706
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	93 073	121 244
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	447	315
Salaires et traitements	81 380	106 314
Charges sociales	33 784	37 479
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 642	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 488
Dotation aux dépréciations des immobilisations		
Dotation aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions		5 652
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	629	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	230 245	282 198
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	32 619	-2 718

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	60	710
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	60	710
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	60	710
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	32 679	-2 008
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 800	0
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 800	0
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1 102
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 102
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 800	-1 102
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	267 724	280 190
TOTAL DES CHARGES	230 245	283 300
EXCEDENT OU DEFICIT	37 479	-3 110
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Annexe

Présentation de la structure

Pour l'UTI Est Francilien :

L'Union Territoriale Interprofessionnelle CFDT de l'Est Francilien est la structure « Pilote » de l'action interprofessionnelle au service des syndicats et de leurs adhérents en lien direct avec l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT de l'Ile-de-France. Elle centralise l'activité sur les deux territoires : la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis avec leur spécificité pour assurer un service homogène dans l'accueil du public, des militants et mettre en œuvre la déclinaison du plan de travail régional CFDT avec le soutien des équipes syndicales.

Pour assurer ses missions, une contribution financière annuelle, pondérée entre les UTIs, est attribuée à l'UTI CFDT de l'Est Francilien ainsi que d'autres rétributions pour services rendus dans le cadre du déploiement de son plan d'action stratégiques sur les deux territoires.

Pour l'Union Départementale de Seine-Saint-Denis :

De par son statut juridique d'Union Départementale Interprofessionnelle de Seine-Saint-Denis, elle a une vocation fonctionnelle et opérationnelle en termes de développement syndical, d'accueil, d'accompagnement, de services et d'échanges dans ses locaux de proximité et a principalement la gestion d'animer son territoire à l'échelle du département, sous l'égide de l'Union Territoriale Interprofessionnelle CFDT de l'Est Francilien.

Ses ressources sont constituées de subventions versées par les collectivités territoriales et notamment le Conseil Départemental ; elle dispose de moyens militants (actifs, retraités) en hébergeant des structures syndicales professionnelles pour coordonner et animer le réseau CFDT.

Le fonctionnement de l'Union Départementale est assuré par les Instances de l'Union Territoriale Interprofessionnelle de l'Est Francilien.

Pour l'Union Départementale de la Seine-et-Marne :

De par son statut juridique d'Union Départementale Interprofessionnelle de Seine-et-Marne, elle a une vocation fonctionnelle et opérationnelle en termes de développement syndical, d'accueil, d'accompagnement, de services et d'échanges dans ses locaux de proximité et a principalement la gestion d'animer son territoire à l'échelle du département, sous l'égide de l'Union Territoriale Interprofessionnelle CFDT de l'Est Francilien.

Ses ressources sont constituées pour l'essentiel de subventions versées par les collectivités territoriales et de contributions financières versées par l'UTI ; elle dispose de moyens militants (actifs, retraités) en hébergeant des structures syndicales professionnelles pour coordonner et animer le réseau CFDT.

Le fonctionnement de l'Union Départementale est assuré par les Instances de l'Union Territoriale Interprofessionnelle de l'Est Francilien.

Les comptes combinés de l'UTI Est Francilien CFDT se caractérisent pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 par les données suivantes :

Total du bilan	272 347 €
Produits d'exploitation	262 864 €
Résultat	37 479 €

La présente annexe fait partie intégrante des comptes combinés de l'U.T.I Est Francilien CFDT.

Faits marquants de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par un contexte inédit de crise sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19. Ainsi à partir du mois de mars, l'activité syndicale a été fortement perturbée, notamment pour la partie événementielle occasionnant notamment une baisse conséquente des charges externes.

Les comptes combinés de l'UTI CFDT de l'Est Francilien présentent cependant un résultat excédentaire de 37.479 € en raison de ressources extérieures plus importantes liées à la subvention de l'URI CFDT Ile-de-France qui a fait l'objet d'une réévaluation des moyens dans une réflexion commune entre l'URI et les UTIs.

L'activité a été maintenue dans le cadre des permanences publiques dans les locaux de Melun et certaines UL en Seine-et-Marne et de Bobigny ainsi que certaines UL en Seine-Saint-Denis malgré une fermeture forcée de ces lieux de proximité pendant deux mois (mi-mars à mi-mai 2020).

Dans ce contexte, un investissement a été nécessaire pour assurer nos réunions, notamment d'instances, par visioconférence avec les militants. Ce nouveau mode de fonctionnement de nos structures a suscité l'achat de matériel informatique, casques, téléviseurs pour salles de réunion pour les sites de Melun (77) et de Bobigny (93). L'exécutif de l'UTI a également entamé une réflexion avec le soutien de l'URI CFDT par un audit informatique des systèmes d'information généralisés pour répondre aux besoins des nouvelles organisations de travail, notamment face à la protection des données. Les conséquences de ces nouveaux modes de fonctionnement et pour notre organisation syndicale continueront à se développer en 2021.

Ces nouveaux investissements se poursuivront en 2021

Évènements post-clôture

Aucun évènement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement de l'annexe aux comptes combinés.

Règles et méthodes comptables

1. Principes comptables retenus

Les comptes combinés ont été préparés conformément aux dispositions du règlement CRC 2009-10 applicables aux organisations syndicales et du règlement CRC 99-02 applicable aux comptes consolidés et aux comptes combinés.

Les entités du périmètre établissent leurs comptes annuels dans le respect des principes du plan comptable général, ceci conformément aux règlements ANC n°2018-06, CRC 2009-10 et ANC 2014-03.

2. Changement de méthode comptable et de présentation

Cet exercice est le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ces changements de méthodes sur les comptes annuels des entités combinées impliquent un changement de présentation sur les comptes combinés.

Les produits considérés et comptabilisés avant le 1er janvier 2020 sous la rubrique « Subventions » sont dorénavant ventilés de la manière suivante :

- Les subventions issues d'organismes publics sont comptabilisées sous la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation »,
- Les produits issus d'organismes privés sont comptabilisés sous la rubrique « Contributions financières reçues ».

Par ailleurs, l'application du règlement ANC 2018-06 ne peut avoir pour effet de modifier les comptes des exercices antérieurs. Les états financiers présentés font ainsi figurer les nouvelles rubriques du règlement ANC n°2018-06 et les anciennes rubriques issues du règlement CRC 99-01.

3. Informations relatives à la combinaison

Les comptes combinés de l'UTI EST FRANCILIEN CFDT sont constitués des comptes de l'UTI EST FRANCILIEN CFDT, de l'Union départementale CFDT de Seine-Saint-Denis et de l'Union départementale CFDT de Seine-et-Marne.

4. Périmètre

Toutes les entités sont sous contrôle de l'entité dénommée UTI Est Francilien.

Entités entrant dans la combinaison

Entités	Siège social	Méthode
UTI Est francilien CFDT	1 Place de la Libération - 93000 Bobigny	Combinante
UD 77 CFDT	15, Rue Pajol - 77000 Melun	Combinée, intégration globale 100 %
UD 93 CFDT	1 Place de la Libération - 93000 Bobigny	Combinée, intégration globale 100 %

Les comptes combinés annuels de l'UTI Est Francilien sont établies en euros. Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

5. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

6. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements CRC n°2002 - 10, n°2003 – 07 et n°2004 – 06).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue.

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

8. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

9. Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

À la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

10. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées en 2020 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

11. Réserves

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

12. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

13. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

À la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

14. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

15. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés en 2020 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.